

Niveau 5 BTSA Gestion et protection de la nature

Quels métiers ?

Cette formation vise à développer des compétences en gestion et valorisation d'espaces et de territoires ainsi qu'en éducation à l'environnement, en vue de préserver la biodiversité (faune, flore et milieux).

Ces compétences sont variées et vous permettront :

- d'établir des expertises (inventaires faune-flore, identification et état des milieux, analyse de problèmes...);
- de mettre en place la concertation entre acteurs des territoires ruraux;
- de concevoir des projets de gestion des espèces ou des milieux, ou des projets d'éducation à l'environnement;
- de définir des objectifs de gestion et de valorisation;
- de choisir et de mettre en œuvre des travaux de gestion et des séquences d'animation du public en respectant et en utilisant les outils réglementaires.

Finalement, les métiers visés sont essentiellement :

- technicien ou chef de chantier de génie écologique (ex. : technicien rivière, technicien espaces naturels),
- chargé d'études naturalistes (inventaires, suivis d'espèces...),
- technicien-garde ou écogarde (surveillance, entretien, prévention, voire police),
- animateur ou éducateur nature (animation d'un public, conception de projets en éducation à l'environnement, animation en tourisme nature).

Mais aussi : technicien-animateur, garde animateur, garde zones humides...

Formation

Cette formation s'adresse avant tout à un public qui doit s'impliquer fortement dans des actions de gestion des espèces, des milieux naturels et des territoires et/ou des actions d'animation et d'éducation à l'environnement, ou encore à des acteurs de la protection de la nature qui désirent valider leurs compétences acquises au cours de leurs expériences.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) après acceptation par le responsable de la formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en blocs de compétences qui regroupent un champ de compétences à un module de contenus et à une épreuve.

• 3 blocs de compétences de matières générales

B1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

B2 Construire son projet personnel et professionnel

B3 Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs spécifiques au BTSA GPN (enseignement professionnel)

B4 Réaliser une expertise naturaliste

B5 Conduire une opération de gestion environnementale

B6 Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement

B7 Instruire un projet de gestion et de valorisation

B8 Contribuer au dialogue territorial

Stage

La formation inclut un ou **plusieurs stages** pour permettre de développer ses compétences dans un contexte professionnel :

- un stage obligatoire de 8 semaines, pouvant être fractionné, dans un organisme, un service d'une collectivité territoriale, une entreprise, un bureau d'études ou une association, actif dans la Gestion et la Protection de la Nature; ce stage doit permettre de mener des missions professionnelles qui serviront de support aux épreuves E4 à E8;
- un ou plusieurs stages complémentaires pour mener d'autres expériences et missions professionnelles que celles vues au cours du stage principal et qui permettront de la compléter afin de répondre aux exigences des épreuves.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Neuvic (19), à Saint-Chély-d'Apcher (48), à Rochefort-Montagne (63) et à Nogent-sur-Vernisson (45).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

ead.institut-agro.fr

Examen

8 épreuves valident le BTSA GPN, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 9 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 6 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	1	1 h 00	écrit
E2 - Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	1	30 minutes	oral
E3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 - Réaliser une expertise naturaliste C4-1 - Élaborer une stratégie de mise en œuvre de protocoles C4-2 - Recueillir des données écologiques à partir d'un protocole sur une base cartographique géoréférencée C4-3 - Produire un diagnostic de synthèse	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des fiches
E5 - Conduire une opération de gestion environnementale C5-1 - Choisir des stratégies opérationnelles en fonction du contexte C5-2 - Organiser des actions de gestion de la nature C5-3 - Coordonner la mise en œuvre des opérations de génie écologique	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E6 - Concevoir une médiation scientifique et d'éducation à l'environnement C6-1 - Concevoir des projets de médiation scientifique dans le cadre d'activités d'EREDD C6-2 - Réaliser des prestations d'animation scientifique C6-3 - Coordonner l'accueil du public en sécurité	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E7 - Instruire un projet de gestion et de valorisation C7-1 - Monter un projet professionnel C7-2 - Opérationnaliser les différentes phases d'un projet professionnel C7-3 - Évaluer globalement le déroulement d'un projet professionnel	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier
E8 - Contribuer au dialogue territorial C8-1 - Réaliser un diagnostic territorial C8-2 - Participer à un processus de concertation C8-3 - Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur un dossier

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

- soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt